

Séance du Conseil Municipal du 26 mars 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt six mars deux mil neuf à 20h00 sous la présidence de Madame COTTEREAU Chantal Maire, sur convocation en date du 21 mars 2009.

Présents : M. Augustin, Bouxom, Cahot, Duquesnoy, Féron, Thomas, Vasseur
Mmes Cottereau, Meunier

Absent : /

Absent excusé : Monsieur Legendre

Pouvoir : M. Legendre à M. Bouxom

Secrétaire de séance : Madame COTTEREAU

Délibérations :

Compte administratif 2008

Celui-ci a été voté à l'unanimité des membres présents :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 170 534.48 €

Recettes : 193 341.18 €

Excédent 2007 reporté en 2008 en recettes : 60 173 €

Section d'investissement :

Dépenses : 70 715.91 €

Recettes : 96 309.57 €

RAR de 2007 en dépenses : 4 876 €

RAR de 2007 en recettes : 16543 €

Report 2007 reporté en 2008 en dépenses : 34 315.13 €

Compte de gestion 2008

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2008, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 Janvier 2008 au 31 décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Affectation du résultat d'exploitation – Budget M14 Commune Exercice 2008

Le Conseil Municipal après avoir entendu la lecture du compte administratif 2008 – M 14

Décide après délibération, votée à l'unanimité des membres présents, de l'affectation du résultat de fonctionnement présenté comme suit :

Affectation à la section d'investissement (article 1068)	0.00 €
Affectation du solde disponible à la section de fonctionnement (ligne 002/recettes)	82 979.96 €
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 du budget (dépenses)	8 721.47 €

Budget primitif 2009

Celui-ci a été voté à l'unanimité des membres présents.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 268 909 €

Total dépenses : 268 209 €

Recettes : 201 493 €

Report 2008 excédentaire : 82 979 €

Total recettes : 284 472 €

Section d'investissement :

Dépenses : 200 689 €

RAR 2008 : 4 876 €

Report déficitaire 2008 : 8 722 €

Total dépenses : 214 287 €

Recettes : 197 744 €

RAR 2008 : 16 543 €

Total recettes : 214 287 €

Taux d'imposition 2009

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents et un pouvoir, le taux de chaque taxe d'imposition à savoir :

- Taxe d'habitation : 12,37 %
- Foncier bâti : 23,92 %
- Foncier non bâti : 41,20 %

Subventions communales 2009

M. Duquesnoy est sorti de la salle étant membre du comité des fêtes

Le Maire expose au Conseil Municipal le détail des différentes subventions proposées :

Compte 6574 : TOTAL : 3 250 €

• Comité des Fêtes	1 900 €
• APEI ARQUES	50 €
• Amicale des pompiers Dieppe	50 €
• Sourire et partage	50 €
• Coopérative scolaire	350 €
• Foyer Rural Anneville sur Scie	50 €
• Anciens Combattants de Longueville	50 €
• CLIC du Territoire	100 €
• Banque alimentaire	100 €
• Association des Vieux Fours	150 €
• La Traversée des Vergers	400 €

Compte 6573 : TOTAL : 5430 €

• CCAS	5 000 €
• FSL	250 €
• Participation frais tracteur La Chaussée	180 €

L'ensemble des subventions proposées a été voté à l'unanimité des membres présents

FSL

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, le versement de la participation au Fonds Social Logement.

Montant pour l'année 2009 : 250 €

Levée de la séance à 22h00.